

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 9 février 2015, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

Moment de réflexion

Points pour délibération

- 1 **Assemblée de janvier 2015**
 - 1.1 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015
 - 1.2 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2015
 - 1.3 Adoption du procès-verbal du 2 février 2015

- 2 **Assemblée du 9 février 2015**
 - 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

- 3 **Administration générale**
 - 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Demande de commandite divers organismes
 - 3.1.2 Demande d'aide financière du CPE Bambin Club
 - 3.1.3 Nomination d'un(e) représentant(e) non-élue au Comité consultatif de la ruralité de la MRC de Rouville
 - 3.1.4 Programme de commandites 2015

 - 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 3.2.2 Engagement de personnel temporaire
 - 3.2.3 Système informatique

- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 Démission de Marc-Antoine Geoffrion

- 4.1.3 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 4.1.4 Mandat pour rapport de situation du schéma de couvertures de risques

5 Transport & bâtiment

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Demande d'autorisation au MDDELCC pour l'installation du clapet anti-retour
- 6.2 Demande d'autorisation au MDDELCC pour le changement de capacité des pompes à la station d'épuration

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1 Adoption du règlement 778-15 concernant l'épandage pour l'année 2015

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Organisation du camp de jour
 - 8.1.2 Demande de permis de réunion pour les activités estivales
 - 8.1.3 Point retiré
 - 8.1.4 Création d'un compte Facebook « *Comité des loisirs de la Municipalité d'Ange-Gardien* »
 - 8.1.5 Organisation du soccer

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1 Acquisition d'emprise pour la reconstruction du pont Dion
- 9.2

Correspondance

- Co-1 Fondation Centre Hospitalier de Granby – Invitation dégustation Pâté chinois
- Co-2 Électro-Peintres du Québec inc. – Offre de services
- Co-3 Lettre de remerciements à F. Ménard
- Co-4 Réseau québécois de Villes et Villages en santé – Inscription Fêtes des voisins 2015
- Co-5 Mise en demeure – compensation servitude
- Co-6 Innovation routière Refcon – Offre de services
- Co-7 Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir – Avis pour maintien CLD au Cœur de la Montérégie
- Co-8 Municipalité de Rougemont – Avis pour maintien CLD au Cœur de la Montérégie
- Co-9 Commission d'accès à l'information du Québec – Lettres de deux (2) citoyens
- Co-10 Mutuelle des Municipalités du Québec – Réclamation d'un citoyen
- Co-11 MRC de Rouville -- Abrogation du Règlement 95-95 relatif au cours d'eau du Village
- Co-12 Mutuelle des Municipalités du Québec – Réclamation de Bell Canada
- Co-13 Me Josiane Machabée-Primeau – Offre de services juridiques
- Co-14 Communiqué – Lancement d'un appel de projets dans le cadre du nouveau Pacte rural

PLAISIRS D'HIVER

Monsieur le maire profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui ont collaboré à la Fête hivernale du 7 février dernier et, tout particulièrement, les bénévoles de la Popote Roulante pour la préparation et le service d'un goûter tout au long de la journée.

**RÉSOLUTION 02-038-15
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2015**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-039-15
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2015**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 13 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-040-15
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-041-15
ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 16 308.16 \$
- Déboursés directs : 17 577.10 \$

- Fournisseurs : 212 738.63 \$
- Salaires : 42 375.36 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 02-042-15
DEMANDES DE COMMANDITES DE DIVERS ORGANISMES

En réponse aux demandes d'aides financières reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'appuyer les organismes suivants :

- Défi gratte-ciel 2015 : Prêt de la salle municipale le 25 avril 2015 gratuitement;
- Maison de Jeunes des Quatre Lieux : Souper spaghetti, achat de 3 paires de billets : 45 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-043-15
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CPE BAMBIN CLUB

Considérant la demande d'aide financière reçue du CPE Bambin Club relativement au déblaiement des stationnements appartenant à la Municipalité, soit celui situé sur la rue Saint-Jean, en façade de l'installation I et celui situé sur la rue Rachel, longeant l'installation II;

Considérant que lesdits stationnements sont utilisés par des parents-utilisateurs ainsi que des citoyens environnants;

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'adopter toute mesure non réglementaire en matière de services de garde à l'enfance, notamment en aide financière;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder une aide financière de 1 000,00 \$ au CPE Bambin Club afin de contribuer au déneigement des aires de stationnement des installations ci-dessus mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-044-15

NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) NON-ÉLU(E) AU COMITÉ CONSULTATIF DE LA RURALITÉ DE LA MRC DE ROUVILLE

Considérant qu'un Comité consultatif de la ruralité est créé par la MRC de Rouville depuis 2008, qu'il a comme rôle d'analyser les projets qui seront déposés dans le cadre des appels de projets du Pacte rural et de soumettre des recommandations au conseil de la MRC;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien doit nommer un représentant non-élu pour siéger au Comité consultatif de la ruralité pour une période de deux ans (2015-2017);

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de nommer Mme Jennie Rainville, directrice du service des loisirs, comme représentante non-élue de la Municipalité d'Ange-Gardien au Comité consultatif de la ruralité de la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-045-15

PROGRAMME DE COMMANDITES 2015

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de renouveler le Programme de commandites de la Municipalité d'Ange-Gardien selon les modifications proposées par Madame Annie Lévesque, agente de communication et adjointe aux loisirs, dans son rapport de recommandations du 26 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-046-15

VENTES DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que soient transmis à la MRC de Rouville les dossiers dont les immeubles sont affectés par des arrérages de taxes de plus d'un an, afin que celle-ci procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes.

Il est également résolu que M. le maire, Yvan Pinsonneault, soit nommé pour renchérir, lors de la vente pour taxes, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-047-15
ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- qu'en complément à la résolution numéro 11-280-14, les heures normales de travail de M. James Langlois-Lacroix soient de 25 heures par semaine;
- que suivant la résolution numéro 07-182-14, il y ait prolongement de l'embauche de Mme Carole Latour jusqu'au 21 février 2015;
- d'autoriser l'embauche de Mme Denise Breton pour une période d'environ 21 heures.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-048-15
SYSTÈME INFORMATIQUE

Considérant l'évaluation du parc informatique de la Municipalité et la possibilité d'en prolonger sa durée de vie utile en changeant certaines composantes, il est proposé par M. Mario Carrier appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter l'offre du 6 février 2015 de Logimax Service Informatique au montant de 3 468 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DU POMPIER MARC-ANTOINE GEOFFRION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt de la lettre de démission du pompier M. Marc-Antoine Geoffrion.

RÉSOLUTION 02-049-15
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation

d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité d'Ange-Gardien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité d'Ange-Gardien prévoit la formation de deux pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que douze pompiers de la Municipalité d'Ange-Gardien ont suivi la formation en désincarcération en 2014 – 2015 afin d'améliorer les services incendie sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-050-15

MANDAT POUR RAPPORT DE SITUATION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Attendu le schéma de couverture de risques en vigueur sur le territoire de la MRC de Rouville;

Attendu que la Municipalité d'Ange-Gardien désire obtenir un rapport externe de la situation et de la position de la Municipalité relativement à l'atteinte des objectifs du schéma de couverture de risques sur son territoire;

Attendu que la Municipalité d'Ange-Gardien désire obtenir des recommandations et estimations

d'investissements financiers requises afin d'atteindre et de respecter les objectifs du schéma de couverture de risques à l'échéance de celui-ci;

Attendu que les Municipalités de Saint-Paul-d'Abbotsford, de Rougemont et de St-Césaire pourraient aussi participer à cette étude;

Attendu qu'une offre de services a été reçue de monsieur Sylvain Dufresne, expert-conseil en sécurité incendie, en date du 8 décembre 2014, afin de fournir un service professionnel aux municipalités intéressées;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- que la Municipalité d'Ange-Gardien accepte de participer à une analyse afin de connaître la situation des municipalités en vue d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques incendie, conjointement avec les municipalités intéressées de Rougemont, de Saint-Césaire et de Saint-Paul-d'Abbotsford;
- que les Municipalités intéressées défraient un montant unique de 2 850 \$ afin de contribuer financièrement à ladite analyse à être réalisée par monsieur Sylvain Dufresne, expert-conseil en sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-051-15

DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR INSTALLATION D'UN CLAPET ANTI-RETOUR

Considérant la résolution numéro 09-237-14 autorisant la firme Avizo Experts-Conseils à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), afin d'obtenir l'autorisation d'installer un clapet anti-retour et de replacer les conduites déjantées près du trop-plein de la Route 235;

Considérant que la Municipalité doit répondre aux exigences du MDDELCC afin d'obtenir ladite autorisation;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage, dans le cadre des travaux décrits ci-dessus, à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Il est également résolu de verser un montant supplémentaire de 9,00 \$ au MDDELCC pour couvrir l'augmentation des frais de dossier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-052-15

DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR LE CHANGEMENT DE CAPACITÉ DES POMPES À LA STATION D'ÉPURATION

Considérant la résolution numéro 01-019-15 par laquelle la Municipalité d'Ange-Gardien autorisait la firme Tétra Tech à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), afin d'obtenir l'autorisation de procéder au remplacement de pompes à la station d'épuration;

Considérant que la Municipalité doit répondre aux exigences du MDDELCC afin d'obtenir ladite autorisation;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage, dans le cadre des travaux décrits ci-dessus, à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Il est également résolu de verser un montant 2 250 \$ au MDDELCC pour couvrir les frais de dossier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-053-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 778-15 CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le règlement numéro 778-15 concernant l'épandage pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-054-15

ORGANISATION DU CAMP DE JOUR

Considérant le rapport du 26 janvier 2015 soumis par la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relativement à l'organisation du camp de jour estival;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accepter les recommandations soumises et d'autoriser la directrice du Service des loisirs à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation du camp de jour.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-055-15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES

Considérant l'organisation de nombreuses activités estivales par le Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et la nécessité de se procurer les permis de réunions nécessaires;

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'agente de communication et adjointe aux loisirs, Mme Annie Lévesque à :

- Demander les permis de réunions requis à la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, les documents relatifs;
- Verser les montants nécessaires à titre de coûts des permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-056-15

CRÉATION D'UN COMPTE FACEBOOK « *COMITÉ DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN* »

Considérant la proposition des membres du Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de procéder à la création d'un compte Facebook pour publier et promouvoir leurs activités;

Considérant que seuls les événements officiels y seront publiés et qu'une vérification des commentaires inscrits sera effectuée;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser la création d'un compte Facebook nommé *Comité des loisirs de la Municipalité d'Ange-Gardien*.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-057-15

ORGANISATION DU SOCCER

Considérant le rapport du 3 février 2015 de la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relativement à l'organisation de la saison du soccer 2015;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter les recommandations mentionnées audit rapport ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 02-058-15

ACQUISITION D'EMPRISE POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT DION

Considérant la résolution 01-008-14 par laquelle la Municipalité d'Ange-Gardien s'engageait à prendre en charge le processus visant l'acquisition des immeubles requis dans le cadre des travaux de reconstruction du pont Dion sur le chemin Magenta;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que M. le maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon soit autorisés à signer les ententes nécessaires à l'acquisition desdits immeubles selon les conditions convenues avec les membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-059-15

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière